



MATERIAL SAFETY DATA SHEET

MSDS Number: 1500F

Section 1 DÉTAILS RELATIFS AU PRODUIT ET COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

Appellation CIMENT ABS JAUNE STANDARD CANADIEN OATEY

commerciale:

Numéros de produit: 31540, 31541, 31542, 31543, 31544

Utilisation du Ciment destine aux tuyaux de plastique ABS

produit:

Formule: Resine ABS dans une solution de solvant Synonymes: Ciment pour tuyaux de plastique ABS

Raison sociale Oatey Company 4700 West 160th Street, Cleveland, Ohio 44135

etadresse postale: www.oatey.com N° de téléphone (216) 267-7100

(Oatey):

 N° de For Emergency First Aid call 1-877-740-5015. For chemical transportation téléphoned'urgence: emergencies ONLY, call Chemtrec at 1-800-424-9300. Outside the U.S. 1-

703-527-3887.

Rédacteur: Technical Department

Date de rédaction: 09/11/2015

Section 2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RISQUES

Situations d'urgence - Aperçu :

Liquide jaune d'odeur éthérée. Le liquide et les vapeurs sont extrêmement inflammables. Les vapeurs peuvent causer un incendie instantané et irriter les yeux et la peau. L'inhalation des vapeurs et des brumes risque d'irriter les voies respiratoires et d'attaquer le système nerveux central. L'ingestion peut entraîner une irritation, des nausées, des vomissements, la diarrhée et des troubles des reins ou du foie. Risque d'aspiration. Peut être mortel en cas d'absorption. Les symptômes peuvent être retardés.

Section 3 COMPOSITION/DÉTAILS RELATIFS AUX INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS:	% pd/pd :	N° CAS :	ACGIH VLE MPT:	OSHA PEL MPT:	AUTRE:
Méthyléthylcétone	30 à 60%	78-93-3	200 ppm	200 ppm	Néant
			300 ppm LECT		
Acétone	10 à 30%	67-64-1	500 ppm	1000 ppm	Néant
			750 ppm LECT		
Résine ABS	20 à 40%	9003-56-9	Non	Non	Néant
(non dangereux)			établie	établie	

Classification de risques OSHA : Inflammable, irritant, effets sur les organes

Section 4 FIRST AID MEASURES

COMPOSER LE 1-877-740-5015 ou 1-303-623-5716 À FRAIS VIRÉS

Peau: Retirer les vêtements contaminés immédiatement. Laver les zones exposées à

l'eau et au savon. Obtenir des soins médicaux si une irritation se

manifeste. Enlever le ciment sec à l'aide du nettoyant Oatey pour les mains

du plombier ou d'huile pour bébés.

Yeux: Si le matériel entre en contact avec les yeux ou si les vapeurs causent une

irritation, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau jusqu'à

dissolution complete du produit chimique. Si l'irritation persiste, veuillez

consulter un docteur.

Inhalation: Si des symptômes se manifestent à la suite d'une exposition au produit,

amener la victime à l'air frais. Si la respiration devient difficile,

Ingestion:

administrer de l'oxygène. Donner la respiration artificielle si la respiration cesse. Demander immédiatement une assistance médicale.

NE PAS FAIRE VOMIR LA VICTIME. Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou somnolente. Consulter un médecin immédiatement en appelant un centre antipoison ou la salle des urgences d'un hôpital. Si des conseils médicaux ne peuvent être obtenus, amener la personne et le produit au centre d'interventions médicales d'urgence ou à l'hôpital le plus proche.

Section 5

Point d'éclair/ Méthode: Inflammabilité:

Agent

d'extinction:

Procédures spéciales de lutte contre les incendies: Risques d'explosionet d'incendi inhabituels:

Produits dedécomposition dangereux:

Section 6

Fuite ou déversement:

MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

14 à 23 degrés F. (-10 à -5 degrés C) / CCCFP

LIE = 1,8 % volume, LSE = 11,8 % volume
Utiliser un agent chimique sec, CO2 ou de la mousse pour éteindre le feu.
Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. L'eau peut être inefficace comme agent d'extinction.

Les pompiers doivent porter un respirateur autonome à pression positive et des vêtements entièrement ignifuges dans les endroits d'utilisation et d'entreposage des produits chimiques.

Liquide extrêmement inflammable. Conserver à l'abri de la chaleur et de toutes les sources d'inflammation, y compris les étincelles, les flammes, les cigarettes allumées et les flammes d'allumage. Les contenants risquent de se rompre ou d'exploser à la chaleur d'un incendie. Les vapeurs étant plus lourdes que l'air, elles peuvent atteindre des sources d'inflammation éloignées et créer un retour de flamme.

La combustion produira des vapeurs toxiques et irritantes, ainsi que du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du chlorure d'hydrogène.

MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Retirer toutes les sources d'inflammation et aérer la zone. Boucher la fuite si cela peut se faire sans risque. Le personnel nettoyant le déversement doit porter un équipement de protection individuelle, y compris un respirateur si les concentrations de vapeurs sont élevées. Absorber le déversement à l'aide d'un agent d'absorption inerte, comme du sable, de la terre ou un autre matériel non combustible. Placer la matière absorbée dans des contenants de métal couverts et étiquetés. Empêcher le liquide de s'infiltrer dans les cours d'eau, les égouts et les voies navigables naturelles. Signaler tout déversement aux autorités conformément aux réglementations. Voir Section 13 pour connaître les renseignements relatifs à la mise au rebut.

Section 7

Manutention:

Entreposage:

Autre:

HANDLING AND STORAGE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Utiliser le produit dans un endroit doté d'une aération adéquate (équivalent au grand air). Bien se laver après toute manipulation. Ne pas manger, boire ni fumer dans la zone de travail. Conserver le produit à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer dans les zones d'entreposage ou d'usage. Garder les contenants fermés après l'emploi. Ranger le produit dans un lieu frais, sec et bien aéré, loin des matières incompatibles. Garder les contenants fermés après l'emploi. Les contenants « vides » comportent des résidus du produit et peuvent présenter des risques. Suivre toutes les précautions de la fiche signalétique lors de la manipulation des contenants vides. Ne pas effectuer des travaux de coupe ou de soudure à proximité des contenants vides ou remplis.

Section 8

Aération:

Ouvrir les portes et fenêtres. Assurer une aération suffisante pour maintenir les émissions à un point d'emploi inférieur aux limites d'exposition recommandées. Si le produit est utilisé dans des endroits

MESURES CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Page: 2 of 5

cloisonnés, utiliser des ventilateurs d'évacuation. Ces derniers doivent être antidéflagrants ou placés de sorte que les concentrations inflammables de vapeurs de solvant ne soient pas exposées aux appareils électriques ou aux surfaces chaudes.

Protection respiratoire Lors des opérations risquant de dépasser la limite d'exposition, un respirateur homologué NIOSH, doté d'une cartouche de vapeur organique, ou un respirateur isolant à adduction d'air est recommandé. La sélection de l'équipement dépend du type de contaminant et de la concentration, conformément à la norme 29 CFR 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pour la lutte contre les incendies, prévoir un respirateur autonome.

Protection pour

la peau:

Des gants de caoutchouc conviennent dans des conditions d'emploi normales du produit. Lors des longues expositions, des gants résistants aux produits chimiques sont requis (4 H^{MC} ou Silver Shield $^{\mathrm{MC}}$) afin d'éviter le contact prolongé avec la peau.

Protection pour les yeux:

Porter des lunettes protectrices munies d'écrans latéraux ou des lunettes de sécurité.

Section 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition :	151 degrés F / 66 degrés C		
Point de fusion :	S.O.		
Pression de vapeur :	145 mmHg à 20 degrés C		
Densité de vapeur :	(Air = 1) 2,5		
Composantes volatiles :	65 à 75 %		
Solubilité à l'eau :	Négligeable		
Valeur pH :	S.O.		
Densité spécifique :	0,88 +/- 0,02 à 20 degrés C		
Taux d'évaporation :	(BUAC = 1) = 5,5 å 8,0		
Aspect :	Liquide jaune		
Odeur :	Éthérée		
Dissolution dans :	Tétrahydrofurane		
État :	Liquide		

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ Section 10

Stabilité: Stable.

Conditions à Chaleur, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

éviter Produits dedécomposition

Dangereux:

La combustion produira des vapeurs toxiques et irritantes, ainsi que du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du chlorure d'hydrogène.

Incompatibilité/

Oxydants, alcalis, amines, ammoniaque, acides, composés chlorés, composés matières à éviter: inorganiques chlorés (hypochlorite de potassium, de calcium et de sodium) et peroxydes d'hydrogène. Risque de dégradation des matières plastiques, des résines et du caoutchouc.

Polymérisation Ne surviendra pas.

dangereuse:

Section 11 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA TOXICITÉ

Les vapeurs ou le brouillard risquent d'irriter les muqueuses et les voies Inhalation:

respiratoires et d'entraîner la toux, les maux de tête, l'étourdissement, la lassitude, les nausées, l'essoufflement et les vomissements. Des

concentrations élevées peuvent causer la dépression du système nerveux central, une narcose et la perte de conscience. Risque de lésions aux reins,

au foie et au poumon.

Risque d'irritation avec rougeurs, démangeaisons et douleur. Possibilité Peau:

d'absorption de la méthyléthylcétone par la peau, ce qui entraîne des effets

similaires à ceux énumérés sous la rubrique « Inhalation ».

Yeux: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation et le contact direct avec les

yeux peut causer une irritation avec rougeurs, picotements et larmoiement.

Risque de lésions oculaires.

Ingestion: L'absorption du produit peut causer des douleurs abdominales, des nausées,

des vomissements et la diarrhée. L'aspiration durant l'ingestion et le vomissement risque d'entraîner une pneumonie chimique et des lésions

pulmonaires. Risque de lésions aux reins et au foie.

Toxicité La surexposition prolongée ou répétitive entraîne une dermatite et des chronique: lésions aux reins, au foie, aux poumons et au système nerveux central.

Toxicité: Acétone: DL50 orale, rat: 5800 mg/kg

CL50 inhalation, rat: 50100 mg/m³/8 heures

Méthyléthylcétone: DL50 orale, rat: 2737 mg/kg

CL50 inhalation, rat: 23500 mg/m³/8 heures

DL50 peau, lapin: 6480 mg/kg

Sensibilisation: Aucun constituant du produit n'est connu comme causant une sensibilisation. Cancérogénicité: Aucun des constituants n'est répertorié comme étant cancérigène ou soupçonné

d'être cancérigène par le programme national américain de toxicologie (NTP),

le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et

l'administration américaine de la sécurité et de l'hygiène au travail

(OSHA).

Mutagénicité: L'acétone et le méthyléthylcétone sont généralement considérés non

mutagènes.

Toxicité La méthyléthylcétone ont été reconnues comme causant la toxicité embryo-

reproductrice: fœtale et des anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire. Il a

été démontré que l'acétone entraînent des effets indésirables sur le développement du fœtus uniquement lorsque les niveaux d'exposition

provoquent d'autres effets toxiques chez la mère.

Maladies aggravées par l'exposition Les personnes souffrant de troubles antérieurs de la peau, des poumons, des reins ou du foie sont plus vulnérables lors de l'exposition à ce produit.

Section 12 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX EFFETS ÉCOLOGIQUES

Ce produit n'est pas connu comme étant toxique pour les organismes aquatiques.

Méthyléthylcétone : les valeurs CL50 de 96 heures pour les poissons sont supérieures à 100 mg/L.

Acétone : les valeurs CL50 de 96 heures pour les poissons sont supérieures à

100 mg/L.

Renseignements Ce pro

sur le COV

Ce produit dégage des composés organiques volatils (COV) lors de l'emploi. S'assurer que l'utilisation du produit est conforme aux règlements locaux sur

les émissions de COV, s'il y a lieu.

Niveau de COV 325 g/L selon la méthode de l'essai SCAQMD 316A.

Section 13 FACTEURS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION LORS DE LA MISE AU REBUT

Élimination: Effectuer l'élimination des résidus conformément aux règlements

fédéraux, provinciaux et régionaux.

N° de déchet U002, U057, U159, U213

dangereux RCRA:

N° de déchet D001, D035, F003, F005

dangereux EPA :

Catégorie de risque Déchet inflammable. Déchet toxique (parts du produit en

EPA: méthyléthylcétone)

Section 14 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

DOT Moins de 1 litre (0,3 Plus de 1 litre (0,3

gallongallon)Numéro UN/NA:AucunUN1133Nom d'expédition:Bien de consommationAdhésifs

Classe de danger: ORM-D 3
Groupe d'emballage: Aucun PGII

Étiquettes de danger: Aucun Liquide inflammable

IMDG

Numéro UN: UN1133 UN1133

Nom d'expédition: Adhésifs Adhésifs

Classe de danger: 3 3 Groupe d'emballage: ΙI ΙI

Étiquette: Aucune (Quantités Class 3 (Liquide inflammable) limitées exemptes

d'étiquetage)

-10 à -5 degrés C -10 à -5 degrés C Point d'éclair

(degrés C)

Numéros du quide nord-américain d'intervention en cas d'urgence (2008) : 127

Section 15 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RÈGLEMENTS

Problèmes de santé aigus, problèmes de santé chroniques, substance Catégories de

risques inflammable

Sections 311/312 :

Section 302 Ce produit ne contient pas de substances chimiques réglementées en vertu de la loi américaine sur les modifications et la réautorisation du fonds Substances spécial pour l'environnement (SARA), section 302. extrêmement

dangereuses (TPQ):

Section 313

toxiques: Déversements à signaler selon la loi CERCLA 103:

Ce produit ne contient pas de substances chimiques réglementées en vertu produits Chimiques de la loi américaine sur les modifications et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (SARA), Title III, Section 313. Tout déversement de ce produit dont la quantité est supérieure à la

quantité à signaler (RO) doit être communiqué au Centre national d'information. La valeur RQ du produit, calculée d'après la valeur RQ attribuée au for méthyléthylcétone (60% max., soit de 5,000 lb), est de

8,333 lb.

Des exigences de divulgation plus rigoureuses que celle édictée par la loi cercla 103 ont cours dans de nombreux états américains. Le signalement des déversements est obligatoire en vertu des règlements

fédéraux, provinciaux et régionaux.

Proposition 65 de l'État de

Ce produit ne renferme pas de substances chimiques soumises à la Proposition 65 en vigueur dans l'État de Californie.

Californie: Inventaire TSCA

Tous les constituants de ce produit sont repris sur l'inventaire des substances chimiques de la TSCA (loi américaine sur le contrôle des

substances toxiques).

Canada Classification

SIMDUT:

Classe B, Division 2; Classe D, Division 2, Sous-division A; Classe D, Division 2, Sous-division B. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des Règlements sur les produits contrôlés (CPR), et cette fiche signalétique contient toutes les informations requises par

les CPR.

Section 16 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

NFPA et HMIS:

Santé : 2 Inflammabilité : 3 Réactivité : 1 Spécial : Néant Codes de risque

NFPA:

Codes de risque Santé : 2* Inflammabilité : 3 Réactivité : 1 EPI : G

HMIS:

Avertissement :

Les renseignements fournis dans les présentes ont été réunis à partir de sources jugées fiables, à jour et exactes à notre connaissance. Cependant, nous se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les renseignements provenant d'autres sources et décline explicitement toute garantie ni n'assume aucune responsabilité quant à leur emploi.

Template: tmpl-cn-f3